

Challenge Interclubs Semainiers-Seniors AGE 60-95 (Oise + Val d'Oise) 2025 – 32ème édition

REGLEMENT

PREAMBULE : chaque joueur ou joueuse engagé(e) dans une équipe disputant ce challenge s'engage à respecter :

- Le présent règlement
- Le règlement du club où se dispute la rencontre et les consignes sanitaires en vigueur au moment de la rencontre.

Article 1 :

- Cette compétition est ouverte aux Semainiers en priorité (quel que soit leur âge) et aux Séniors (quel que soit leur statut) appartenant aux huit clubs suivants :

- Golf d'APREMONT (Apremont)
- Golf DE RARAY (Raray)
- GARDEN GOLF FORET de CHANTILLY (Vineuil St Firmin)
- Golf DES TEMPLIERS (Ivry Le Temple)
- Golf de GADANCOURT (Gadancourt)
- Golf du LYS-CHANTILLY (Lamorlaye)
- Golf de MONTGRIFFON (Luzarches)
- Golf International de ROISSY (Roissy)

A compter de l'année 2016, cette compétition est gérée par une Association (loi de 1901), dont la décision de création a été prise lors de l'Assemblée Constitutive du 28 Septembre 2015 et qui a pour nom : « Association Golf Evènementiel 60-95 (Oise et Val d'Oise) >> et pour sigle abrégé : <<A.G.E. 60-95>>.

Les statuts de cette association ont été déposés à la Préfecture de l'Oise le 10 Octobre 2015.

Cette association a été officiellement créée par sa parution au Journal Officiel de la République, le samedi 31 Octobre 2015 (Annonce N° 1007 – Page 5174).

Article 2 :

- **Est considéré comme Semainier**, un joueur ou une joueuse ayant acquitté une cotisation individuelle annuelle lui permettant de jouer en semaine et ne lui permettant pas de jouer le week-end.

- **Est considéré comme Senior** tout joueur ou joueuse respectant les conditions de la F.F.G. (avec l'âge atteint à la date de la rencontre).

- Pour pouvoir disputer une rencontre, chaque joueur (ou joueuse) doit être titulaire d'une licence FFG active et d'un dossier médical à jour. Il doit être membre du club et de l'Association Sportive pour lesquels il joue. C'est le club du joueur qui doit en assurer le contrôle, la vérification est faite par le club qui reçoit.

- Les « Pro » ne sont pas autorisés à participer aux rencontres du Challenge.

- Il n'y a pas d'index minimum pour participer à ces rencontres.

- Si un Capitaine a un doute concernant le statut d'un joueur de l'équipe adverse, il devra poser la question à l'autre Capitaine. Si l'anomalie est confirmée, on annulera a posteriori le résultat du joueur hors règlement.

Article 3 :

- Chaque équipe composée de 14 joueurs ou joueuses. Chaque Capitaine s'efforcera de donner la priorité aux Semainiers. Les clubs pourront éventuellement faire participer deux joueurs supplémentaires (résultats hors Challenge).

Article 4 :

– **FORMULE DE JEU :**

- **Match-plays doubles** : 7 parties. Coups reçus/rendus selon le règlement FFG (60% +40%).

Formule : chapman. Pas de playoff. L'équipe gagnante marque 2 points. La perdante : 0. Et 1 point pour chaque équipe en cas de match nul.

- les coups rendus seront arrondis à l'entier le plus proche, le 0.5 étant arrondi à l'entier supérieur.

- Les doubles doivent se rencontrer dans l'ordre des sommes d'index croissants telles qu'elles ressortent après application des 60 et 40% : la paire de plus faible somme d'index joue contre la paire de plus faible somme d'index et ainsi de suite.

- Les points obtenus par les 7 match-play seront additionnés pour déterminer le club vainqueur en utilisant la feuille de match qui est à envoyer au Secrétaire de l'AGE 60-95 et au trésorier par le capitaine de l'équipe qui reçoit.

SITUATIONS PARTICULIERES :

- Si un joueur de match-play est forfait de dernière minute, provoquant ainsi un nombre inégal de joueurs et s'il n'y a pas de remplaçant, le match sera perdu par le Club au joueur manquant.
- Si une équipe n'est pas en mesure de disputer tous les matchs (7 doubles), les matchs non disputés seront déclarés perdus (2 points/match pour l'équipe adverse).
- Matches interrompus pour cause d'intempéries : si moins de 9 trous ont été joués, la rencontre est reportée – si 9 trous ou plus ont été joués, le résultat de la rencontre est figé à l'arrêt des matchs.
- Lorsque les deux équipes qui doivent se rencontrer déclarent forfait, aucune ne marque de points
- Une équipe vainqueur d'une rencontre par forfait marque 2 points.

Article 4B : les points de victoire attribués seront les suivants :

- . Si la différence de points est de 10 points ou plus - points gagnés 3
 - . Si la différence de points est inférieure à 10 points - points gagnés 2
 - . Si match nul - point gagné 1 par équipe
- En cas de conflit sportif, les capitaines devront s'efforcer de régler le problème par eux-mêmes.

Article 5 :

- **L'index n'est pas limité** mais, tout joueur(se) d'index supérieur aux limites fixées par ce règlement verra son index ramené aux limites le concernant, à savoir 24 pour les hommes et 28 pour les dames.

- Pour le calcul des points rendus, les index maximums retenus sont respectivement de 24 et 28

Index pris en compte :

- Pour l'ensemble des matches « aller », ce sont les index au 1^{er} janvier 2025 qui seront pris en compte
- Pour l'ensemble des matches « retour », ce sont les index au 15 août 2025 qui seront pris en compte.
- Pour l'ensemble des shotguns, ce sont les index du jour qui seront pris en compte.

Article 6 :

Départs :

- Série Messieurs : Départs boules jaunes quel que soit l'index.
- Série Dames : Départs boules rouges quel que soit l'index.

Article 7 :

- **Les rencontres "standards" s'effectuent sur deux matches** : un à domicile et un à l'extérieur
- Chaque équipe dispute donc 14 rencontres.

-Inscriptions :

- Pour les rencontres "standards", chaque joueur ou joueuse visiteur remettra 10 Euros de participation à son capitaine. Celui-ci les reversera sur le compte de l'AGE 60-95 et en informera le trésorier.

Les joueurs remplaçants sont dispensés de verser les 10€, à condition qu'ils ne participent pas à la rencontre du jour. En contrepartie, ces joueurs s'engagent à participer au repas d'après jeu.

Cette participation permet de financer les récompenses (voir Article 14) et les rencontres en Shot-gun prévues sur la liste des Golfs désignés pour la saison en cours. (Voir Article 15).

- Aucun greenfee n'est versé au club recevant pour les rencontres "standards".

Article 8 :

- **Le Club recevant** devra s'efforcer d'organiser au mieux les départs en Mini Shot-Gun. La participation au repas n'est pas obligatoire (sauf pour les remplaçants) mais vivement conseillée pour favoriser la convivialité.

Article 9 :

- Les rencontres seront organisées en mini shot-gun le matin et se dérouleront le lundi (jours férié exclus) avec les départs à 9h30 au plus tard (sauf dérogation),

Exemple : Apremont recevra le mercredi.

Chaque capitaine prendra soin d'informer clairement le capitaine de l'équipe visiteuse de l'heure de début du shotgun.

Article 10 :

- Quatre jours avant la rencontre, le Capitaine de l'équipe visiteuse enverra par mail au Capitaine de l'équipe recevant la composition de son équipe : noms, prénoms, numéro de licence, index (cf article 5).

La veille de la rencontre, le capitaine de l'équipe qui reçoit envoie au capitaine de l'équipe visiteuse une copie de la feuille de match qui reprend la composition des matchs ainsi que les coups reçus/rendus.

Article 11 :

- Les rencontres seront fixées aux dates suivantes :

- de mars à fin juin : pour les matches « aller ».
- de septembre à fin novembre (hors juillet et août) : pour les matches « retour ».
- Un calendrier est établi en début d'année. Les Capitaines peuvent ensuite le modifier après accord entre eux si des dates devaient poser problème.

Article 12 :

En cas d'égalité au classement final, pour simplifier les calculs les éventuels ex aequo seront départagés par :

1. Leurs résultats l'un contre l'autre "d'abord"
2. Leurs points acquis par les victoires à l'extérieur "ensuite"

Article 13 :

- Les Shot-Guns

- 8 clubs participent au Challenge. Les 4 clubs n'ayant rien organisé l'année précédente se verront attribuer les 4 shot-guns de l'année suivante.
- La formule de jeu est le Greensome-Stableford.
- Chaque club a droit à 10 joueurs (ou joueuses) c'est-à-dire 5 équipes de 2.
- Seront récompensés l'équipe première en brut et les trois premières en Net, le vainqueur dames et le vainqueur messieurs du concours de drive ainsi que le vainqueur dames et le vainqueur messieurs du concours d'approche.
- La participation au repas qui suit la compétition est obligatoire et chaque joueur/joueuse règlera le prix du repas.
- Le Club recevant aura droit à un invité. Le prix de ce repas sera pris en charge par AGE 60-95.
- Le droit de participation est fixé à 10 € par joueur extérieur au club recevant. A titre de compensation, les droits de participation des joueurs Visiteurs seront reversés au Club organisateur du Shot-Gun.

Article 14 :

Shot-Gun n°4 avec la remise des prix :

- La remise des prix aura lieu à l'issue du dernier shotgun de la saison dans l'un des quatre Clubs sélectionnés pour les shot-guns de l'année en cours pour peu qu'il ne l'ait pas organisé l'année précédente.

Article 15 :

- Réunions des Capitaines.

- Une première réunion est organisée en fin de saison pour dresser le bilan de la saison écoulée le vendredi précédent la remise des prix, à tour de rôle, dans un des clubs participants.
- Une deuxième réunion (Assemblée générale) est organisée avant la nouvelle saison courant janvier. Cette instance amende, si besoin est, le règlement du Challenge et prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci.
- Elle a lieu en principe un lundi à partir de 10 heures / 10 heures 30.
- Ces deux réunions sont suivies par un déjeuner en commun réglé par l'AGE 60-95.

Article 16 :

- Les coordonnées des Capitaines sont précisées sur une annexe appelée << Adresses des Capitaines >> qui est mise à jour à chaque fois que c'est nécessaire.

